

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2015

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25 puis 26 à partir de 20h27

Membres excusés avec pouvoir : 2

Membres absents excusés : 2 puis 1 à partir de 20h27

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

VOIRIE

Dénomination des rues

A l'unanimité des membres, l'Assemblée dénomme le lotissement « Le Parc des Verchères », lotissement des Fauvettes et rue des Merles, la rue qui dessert le lotissement des Fauvettes et celui des Jardins du Comtal.

CONVENTION

Groupement de commandes en vue de l'acquisition de photocopieurs avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à la création du groupement de commandes en vue de l'acquisition de photocopieurs avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez et désigne en qualité de représentant Mr MICHEL Georges et en suppléant Mr MAZET Jacques au sein de la CAO spécifique du groupement.

Convention de prestation de facturation de la redevance assainissement collectif

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte les tarifs proposés pour la facturation de la redevance assainissement collectif au profit de la Communauté d'Agglomération Loire Forez. Tarif forfaitaire 2.20 € H.T. par facture si contrat de mensualisation, tarif forfaitaire 1.80 € H.T. par facture dans le cas contraire.

SIEL

Transfert au SIEL de la compétence optionnelle « équipement : Production/distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque »

A la majorité des membres par 17 voix pour, 2 contre, 8 abstentions, l'Assemblée approuve le transfert de la compétence optionnelle « équipement : Production/distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » au SIEL pour la construction du groupe scolaire et décide d'amortir ce fonds de concours en 5 années.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat.

Le Conseil Municipal a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire.

Prévisions des investissements – Dépenses

Budget commune : 4 576 130.00 €

Arrivée de Madame FAURE à 20 h 27.

Bâtiment industriel : 1 000.00 €

Budget eau : 541 000.00 €

Engagements pluriannuels

Les AP / CP doivent être débattues dans les mêmes conditions que le Débat d'Orientation Budgétaire.

AP / CP groupe scolaire : l'autorisation de programme s'élève à 8 629 423.64 TTC de 2008 à 2017.

AP / CP programme vidéo surveillance sur l'ensemble de la commune : l'autorisation de programme s'élève à 330 000 € TTC de 2015 à 2017.

AP / CP contrôle d'accès bâtiments communaux, système électronique de clés : l'autorisation de programme s'élève à 85 000 € TTC de 2015 à 2018.

Subventions 2015

A l'unanimité des membres, l'Assemblée retire la subvention à l'Association des habitants du Petit Mont et approuve les subventions proposées pour l'année 2015.

CCAS – Subventions 2015

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la subvention à allouer au CCAS de la commune pour l'année 2015 pour un montant de 23 000 €.

Subvention exceptionnelle – Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) – Maison des Doudous

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de divers matériels avant ouverture de la MAM pour un montant de 500 € sous condition de 3 mois minimum de fonctionnement.

Subvention exceptionnelle – Association des riverains et défenseurs du Béal

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention exceptionnelle concernant l'acquisition d'une tronçonneuse pour l'association des riverains et défenseurs du Béal pour un montant de 300 €.

Subvention exceptionnelle – FCPE Collège Léonard de Vinci de Saint-Romain-le-Puy

A la majorité des membres par 26 voix pour, 2 abstentions, l'Assemblée approuve la demande de subvention exceptionnelle concernant la conférence pour les parents sur l'écoute et la maîtrise des ados pour la FCPE Collège Léonard de Vinci de Saint-Romain-le-Puy pour un montant de 75 €.

Ecole – Participation 2015

A la majorité des membres par 27 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée approuve la participation communale aux écoles publiques (maternelles et primaire) de Sury-le-Comtal pour l'exercice 2015.

Tarif utilisation salle des fêtes par les associations hors Sury

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le tarif pour l'utilisation de la salle des fêtes par les associations hors Sury. Tarif 400 € ménage compris.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation de quatre décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 18 mars 2015

Le Maire

Yves MARTIN



